

DOSSIER

Le Front populaire

Un passé *bien présent*



Dossier coordonné par Jean-François Claudon, réalisé par Alice Cardoso, Jean-François Claudon, Alain Dalançon, Amélie Hart-Hutasse, Frédérique Rolet

Quand on évoque le Front populaire surgit toute une série d'images, liées notamment au bonheur procuré par les premiers congés payés, la semaine de 40 heures, un autre rapport au temps.

La genèse de ces mesures et le contexte dans lequel elles furent prises méritent aussi d'être évoqués, surtout quand on a assisté le 7 juin dernier à la manœuvre grossière de récupération opérée par le Premier ministre, revendiquant sans vergogne une « continuité » entre le Front populaire et l'action gouvernementale lors de l'anniversaire des accords de Matignon. Rappelons donc le rôle des grèves qui ont émaillé le printemps 1936, l'essor donné à ces dernières par l'unité syndicale retrouvée, les luttes destinées à contrer un patronat avide de limiter le plus possible les revendications ouvrières. Si les mobilisations sociale et électorale n'avaient pas été conjuguées, il est probable que l'histoire aurait été écrite autrement. Depuis, la bataille n'a pas cessé pour faire évoluer le rapport de force social, pour un partage équilibré du temps de travail, pour une juste redistribution des gains de productivité, pour une représentation des salariés permettant de peser sur les choix de l'entreprise. L'actuelle et ô combien légitime contestation de la loi El Khomri, dont l'objectif réel est d'augmenter le temps de travail et de diminuer les rémunérations, en est un exemple.

Le mal français

Une crise larvée qui n'en finit pas

La France est touchée tardivement par la crise, signe de sa faible exposition au retrait des capitaux américains initié dès la fin de l'année 1929. Mais les effets sociaux de la récession se font sentir dès 1933.

Les décideurs ont beau marteler que le pays est à l'abri de la récession internationale grâce à ses tarifs douaniers et aux débouchés infinis assurés par l'empire colonial, il entre dans la crise à partir de 1932. Sur une base 100 en 1928, l'indice de la production industrielle passe alors de 121 en 1929 à 90, puis stagne entre 1934 et 1936 malgré la reprise mondiale. Le marasme agricole est quant à lui patent.

L'austérité, déjà...

Le chômage devient rapidement une réalité de masse. Selon l'historien G. Lefranc, si « on recensait 425 000 chômeurs en 1935, les syndicats affirmaient que la réalité avoisinait le million ». Le monde ouvrier est

évidemment le premier touché par le chômage et par l'érosion salariale – l'indice des salaires dans l'industrie et le commerce passe de 100 à 69 entre 1929 et 1935 –, mais le marasme touche l'ensemble du salariat. Les fonctionnaires et les enseignants sont durement touchés

par les politiques déflationnistes menées dès 1933 par les gouvernements modérés, mais ce sont les décrets Laval de 1935 qui cristallisent le mécontentement.

Cette austérité avant l'heure est marquée évidemment par des ponctions sur les traitements (baisse de 10 %), mais également par la diminution drastique des dépenses publiques. Les subventions d'équilibre aux établissements sont en forte baisse et le gel des recrutements frappe une jeunesse intellectuelle désireuse d'embrasser la carrière enseignante, mais qui est condamnée à stagner dans des emplois de répétiteurs. ■



Les décrets lois Laval de 1935 touchent durement l'ensemble du salariat

Le rassemblement populaire

Répondre à cette crise insidieuse

La lutte contre la montée du péril fasciste et le combat contre les politiques gouvernementales déflationnistes constituent les deux facteurs liés qui ont permis au rassemblement populaire de prendre corps.

La prise du pouvoir par Hitler en janvier 1933 a profondément inquiété les démocrates en France. Mais c'est le choc du 6 février 1934 qui a joué un rôle surdéterminant dans la prise de conscience de la gravité du danger, nécessitant l'union des organisations syndicales et politiques des gauches. Ce ressenti conduit à la convergence le 12 février des deux cortèges de la CGTU avec le Parti communiste et de la CGT avec la SFIO aux cris d'« unité, unité ». Quelques semaines après, les syndicats de fonctionnaires organisent des actions allant jusqu'à la grève – qui leur reste interdite –, pour combattre les premiers décrets-lois (le 49-3 de l'époque) par le gouvernement Doumergue.

L'unité en ligne de mire

Le 30^e congrès de la SFIO de Toulouse en mai 1934 confirme son combat antifasciste. De son côté, le PCF abandonne en juin la stratégie « classe contre classe » sous l'impulsion de l'Internationale communiste (IC). Les deux

Ce rassemblement, fruit de l'alliance entre les deux partis ouvriers est aussi un vaste mouvement de comités locaux

partis peuvent signer le pacte d'unité d'action le 27 juillet. L'aile gauche du parti radical ne commencera à rejoindre le rassemblement qu'en octobre. L'unité d'action syndicale qui prend corps chez les fonctionnaires va enfanter la reconstitution de l'unité de la CGT. Mais ce rassemblement prenant consistance dans la défense de la démocratie républicaine et dans le rejet d'une solution autoritaire à la crise, dont les salariés et retraités devraient payer le prix, ne repose pas que sur une alliance entre syndicats et partis, frères ennemis depuis 1920-1921. C'est aussi un vaste mouvement de comités locaux qui relie acteurs singuliers et collectifs. Le rôle des groupements antifascistes et pacifistes est décisif :



Comité Amsterdam-Pleyel, Comité de vigilance des intellectuels antifascistes ou Ligue internationale des combattants de la paix. Le 14 juillet 1935, l'ensemble de ces organisations font le serment de « rester unis » face à la crise qui s'aggrave et à la menace de l'extrême droite encore bien présente. ■

Février 1934

Le 6 février, une manifestation des ligues d'extrême droite tourne à l'émeute à deux pas de l'Assemblée. Bilan de la soirée : 15 morts, 1 435 blessés et la démission du gouvernement de centre-gauche dirigé par le radical Daladier. Le 12 février, la CGT proche de la SFIO et la CGTU dominée par le Parti communiste appellent chacune de son côté à des rassemblements pour protester contre ce coup de force. Mais, aux cris de « Unité ! Unité ! », les participants aux deux manifestations convergent en un seul cortège.

De l'unité d'action au Front populaire

- ▶ **27 juillet 1934** : conclusion du Pacte d'unité d'action entre la SFIO et le PCF.
- ▶ **Mai 1935** : signature du pacte franco-soviétique contre Hitler et déclaration de Staline qui « approuve l'effort par la France pour maintenir sa force armée au niveau de sa sécurité ».
- ▶ **Juin 1935** : le Parti radical se rallie au programme du Front populaire.
- ▶ **14 juillet 1935** : grand rassemblement antifasciste à Paris où 500 000 manifestants défilent pour « le pain, la paix, la liberté ».

La réunification syndicale de 1936

De la désunion à l'unité

L'unité syndicale constitue sans conteste un des catalyseurs qui explique l'ampleur de la vague gréviste de juin 1936.

Depuis la scission de la CGT en 1921, au lendemain du congrès de Tours qui avait déjà acté la rupture politique entre les partisans de l'adhésion à la III^e Internationale et une SFIO maintenue, la division était devenue une donnée durable du paysage syndical français. À une CGT « réformiste », dirigée par Léon Jouhaux, faisait face une CGTU⁽¹⁾ « révolutionnaire » devenue, avec la « bolchevisation », au milieu des années 1920, une courroie de transmission aux ordres du PCF. Le pacte d'unité d'action entre socialistes et communistes mettait à l'ordre du jour la fusion des deux centrales, alors en pleine décline militante. Mais la méfiance réciproque, fruit de quinze ans de division, ne pouvait se dissiper aussi rapidement.

La lame de fond unitaire

Au dire de Georges Lefranc, les chefs de la CGT n'avaient par exemple « aucune confiance dans la bonne foi des dirigeants communistes de la CGTU ». Du côté de cette dernière en revanche, après la ratification, au printemps 1935, du pacte Laval-Staline qui imposait aux communistes français de donner des gages de respectabilité à l'opinion, les réticences disparaissent.

Le 6 juin, la centrale annonce dans l'*Humanité* qu'elle renonce à la création de fractions organisées dans l'organisation unifiée. Dès lors, selon l'historien Jacques Kergoat, « la pression de la base s'amplifie » chez les confédérés au grand dam de dirigeants « guère enthousiastes ». Comme le note judicieusement Georges Lefranc qui fut témoin des événements, pour nombre de militants de la CGT, la réunification avec les unitaires comporte certes

« des périls évidents, [mais] elle porte en elle-même l'antidote ». Elle aurait notamment l'avantage « de permettre une relève des militants vieillissants ». Le 27 septembre 1935, les congrès de la CGT et de la CGTU votent le principe de la fusion. Avec deux mois de retard sur la date prévue, le congrès de l'unité se tient, du 2 au 6 mars 1936, à Toulouse. ■

1. Confédération générale du travail unitaire

Les enseignants et l'unité syndicale

La réunification syndicale est une condition du succès du Rassemblement populaire. Les syndicalistes de l'enseignement l'ont comprise. L'unité d'action contre les ponctions sur les traitements, la réduction des postes aux concours, la baisse des subventions aux établissements et la solidarité envers les collègues victimes de la répression administrative, conduit à un double désir :

► Réunir la Fédération unitaire (FU) de la CGTU et la Fédération générale de l'enseignement de la CGT, ce qui se réalise en décembre 1935 dans une FGE unifiée. Ce n'est pas sans poser problème aux anciens de la FU qui refusent la structuration en syndicats nationaux et la non-reconnaissance des tendances : ils ne participent pas à la direction et constituent les « Amis de l'École émancipée ».

► Progresser dans l'unification des syndicats catégoriels regroupés par degrés et non plus par ordres d'enseignement. Le projet échoue en partie dans le secondaire où les « cégétistes » quittent le syndicat autonome (S3) pour fonder le SPES réunissant tout le personnel des lycées et collèges. En revanche, dans le technique se réalise dans le SPET, affilié à la FGE, l'unité entre personnels des ateliers et des enseignements généraux. Les bases sont jetées pour le processus d'unification d'après-guerre qui conduira à l'actuel SNES-FSU.

La CGT réunifiée

Un outil irremplaçable

L'organisation unifiée, membre à part entière du Rassemblement populaire, fut un acteur important des dernières semaines de la campagne.

Sur les questions d'organisation, les ex-confédérés l'emportèrent aisément face aux ex-unitaires de la CGTU. Au niveau des instances, les majoritaires, qui disposent des deux tiers des effectifs, ne font guère de cadeaux à leurs nouveaux camarades, puisqu'ils se réservent 33 sièges sur 43 à la CA et 6 sur 8 au bureau confédéral. Toutefois, le préambule de la charte votée par l'organisation unifiée constitue un authentique compromis. On peut y lire que « [l]a neutralité [de la CGT] à l'égard des partis politiques ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des dangers qui menaceraient les libertés publiques, comme les réformes en vigueur ou à conquérir ». Le

seul véritable débat porta sur l'orientation. Fallait-il défendre le Plan de la CGT, comme le préconisait la majorité, ou se rallier au Programme du Front populaire, comme le proposaient les ex-unitaires ? André Delmas, le secrétaire général du SNI, voulait éviter un affrontement stérile et s'appliqua « avec quelques autres orateurs [...] à démontrer que les deux thèses n'étaient pas antinomiques et que la réussite du Front populaire, indispensable à la mise en œuvre du Plan de la CGT, exigeait l'appui effectif et constant de la classe ouvrière ». Il eut gain de cause puisque Jouhaux, dans son discours de clôture, apporta au Front populaire « une adhésion plus catégorique que précédemment ». ■

Fallait-il défendre le Plan de la CGT ou se rallier au Programme du Front populaire ?



375 contre 222

Le 26 avril, puis le 3 mai 1936, les électeurs donnent une nette majorité aux partis du Front populaire (375 sièges contre 222 à la droite). La nouvelle Chambre comptera 147 députés SFIO, 72 communistes et seulement 106 radicaux. On s'attendait à un cabinet radical soutenu par la SFIO ; on aura un gouvernement dirigé par les socialistes et soutenu par le PCF !

La vague gréviste

- **Mi-mai 1936** : premières occupations d'usine au Havre, à Toulouse et à Courbevoise.
- **26-30 mai** : première vague dans la métallurgie parisienne et chez Renault.
- **1^{er} juin** : le mouvement est « en régression » selon *Le Temps*.

- **2 juin** : la grève rebondit en banlieue parisienne et la province entre dans le mouvement.
- **7 juin** : signature des accords de Matignon.
- **11 juin** : apogée du mouvement gréviste et réunion des délégués de 280 usines de la métallurgie.

Les grèves de juin 1936

Un mouvement social inédit

Premier mouvement gréviste touchant l'ensemble et la totalité de corps de métier (sauf les cheminots et les enseignants), les grèves de juin ont suscités un légitime effroi du côté patronal.

Les grèves de juin 1936 ne sont en aucun cas le fruit du « complot » fantasmé par les esprits les plus réactionnaires. Comme le note Jacques Kergoat qui pense aux cheminots, « si stratégie il y avait eu, on ne comprendrait guère pourquoi des branches où la présence syndicale était [...] importante ne se soit pas manifestée ». Il s'agit bien d'un mouvement social spontané qui, pour la première fois, touche de proche en proche la quasi-totalité du territoire national. Pour le syndicaliste Pierre Monatte, « la souffrance accumulée pendant des années [...], la rationalisation, puis la crise économique, voilà les causes profondes des grèves. Le facteur décisif de leur déclenchement, ça a été la venue du Front populaire ».

Des grèves ? Non, LA grève !

Trois grèves avec occupation éclatent en effet à la mi-mai, une semaine après la victoire électorale, à l'usine Bréguet du Havre, à Marseille, puis à Courbevoie. Selon Georges Lefranc, ces luttes « présentent déjà quelques-uns des traits qui caractériseront le mouvement ultérieur : volonté de défendre la liberté syndicale, désir d'améliorer les salaires, créations de délégués du personnel ». Le 25 mai,

Le 26 juin 1936, Roger Salengro, ministre de l'Intérieur, révéla à la Chambre qu'aux heures les plus critiques, on avait décompté 1,5 million de grévistes. Cette estimation semble nettement en deçà de la réalité. Les sources du ministère du Travail suggèrent quant à elles qu'il y aurait eu plus 1 800 000 grévistes en juin et encore plus de 175 000 en juillet. La barre des 2 millions de participants a donc très probablement été franchie, puisqu'il est impossible de la totalité des arrêts de travail ait été constatée.

À part quatre départements ruraux (l'Aveyron, le Cantal, les Landes et la Lozère), toute la France a été touchée par la vague gréviste. Toutefois, la région parisienne et les deux départements du Nord fournissent à eux seuls 44 % des grèves et 49 % des grévistes. Sur les 12 142 grèves recensées officiellement en juin, 8 941 se sont déroulées avec occupation du lieu de travail (74 %).

l'agitation sociale repart, dopée qu'elle est par le défilé au Mur des Fédérés, en hommage aux communards, qui a rassemblé 600 000 personnes au Père Lachaise. Le 2 juin au soir, il y a 150 usines occupées en région parisienne. C'est le début d'une déferlante

inédite. Pour Jacques Kergoat, alors qu'à Paris, « la grève reprend à Renault et à Citroën, c'est peu à peu toute la province qui est atteinte : Toulouse, Nice, Marseille, Bordeaux, Brive, Rouen, Vierzon... Et surtout, le mouvement atteint maintenant l'ensemble des catégories professionnelles » de l'industrie. Le pic est atteint le 11 juin, jour où la grève est générale dans une cinquantaine de branches, dont les grands magasins, les garçons de café... et même les ouvriers coiffeurs !

Panique chez les nantis

Davantage que par l'ampleur du mouvement, le patronat est terrorisé par sa forme : la grève avec occupation du lieu de travail. Ce type de mobilisation fait tache d'huile dans tout le pays. Lors de sa première entrevue avec Léon Blum, le 5 juin au soir, Duchemin, le chef de la CGPF – l'ancêtre du Medef – attire d'ailleurs l'attention du nouveau Président du conseil « sur l'état d'esprit que ces occupations développaient dans le patronat ». Les accords de Matignon où, selon Benoît Frachon, l'un des négociateurs de la CGT, les patrons « ont cédé sur tout » (voir ci-contre), sont la conséquence directe de cette panique chez les possédants qui craignaient de tout perdre. ■

L'importance cruciale de la mobilisation sociale

Les grèves de juin 1936 prouveraient même aux plus sceptiques que c'est toujours la mobilisation qui permet d'arracher des acquis démocratiques et sociaux.

Rappelons en effet qu'aucune des trois grandes lois sociales de juin n'étaient explicitement mentionnées dans le programme – fort vague au demeurant – du Rassemblement populaire. On y parlait bien de réduction du temps de travail, mais l'acquis majeur qu'a constitué la baisse de la quotité légale hebdomadaire de 48 à 40 heures a été imposée par la déferlante gréviste.

Une déferlante irrésistible

Nombre de libéraux ont d'ailleurs bien compris qu'il était vain de s'y opposer, puisque la loi sur les 40 heures – qui sera pourtant quelques mois plus tard l'objet de violentes critiques – a été votée le 12 juin, au plus fort du mouvement social, par 408 voix contre 160, alors que les rangs de l'opposition comptaient théoriquement 222 députés. Les lois sur les congés payés et sur les

conventions collectives avaient quant à elles été adoptées la veille par 563 voix contre une et par 571 voix contre 5...

Le ton du billet que Blum transmet à Jouhaux le 7 juin à 23 h 30, lors de la dernière suspension de séance avant la conclusion des accords de Matignon, atteste la conscience aiguë qu'avait le gouvernement de la nécessité dans laquelle il se trouvait de satisfaire les salariés mobilisés. Le président du Conseil assure en effet le Secrétaire général de la CGT que « les projets de loi sur la semaine de 40 heures, sur les congés payés et sur les contrats collectifs » déposés à la hâte seront votés dès « le milieu de la semaine prochaine ». Force est de constater que Blum avait vu juste. La grève se généralise en effet au lendemain de la conclusion des accords de Matignon, pourtant conçus du côté patronal pour brider les revendications ouvrières. Il en fallait bel et bien davantage



La poursuite de la lutte après le 7 juin s'est révélée payante

pour que les salariés acceptent l'idée de reprise.

L'exemple des hausses salariales est lui aussi significatif. Les accords de Matignon prévoyaient théoriquement des augmentations de 7 à 15 % avec une moyenne de 12 % par entreprise, mais on constate dans les faits une hausse des salaires de près de 20 % sur l'ensemble du territoire. On ne peut qu'abonder dans le sens de J. Kergoat quand il affirme que « la poursuite de la lutte après les accords de Matignon s'est révélée payante ». ■

Gains sociaux de 1936

Des acquis qui changent la vie

Les conquêtes sociales de 1936 résultent d'une imbrication étroite entre le mouvement social et l'exercice du pouvoir politique, qui débouche sur la conclusion des accords de Matignon et sur la rédaction de trois lois sociales majeures.

Pour la SFIO, « axe du Front Populaire », il s'agit de réaliser un changement social synonyme de « petite révolution », tout en respectant les cadres républicains de la vie politique. Pendant le laps de temps qui sépare la victoire électorale de l'investiture du ministère Blum par la Chambre des députés (6 juin), le mouvement social prend de l'ampleur.

L'arbitraire patronal aux oubliettes

Le 5 juin, à la radio, Léon Blum présente comme urgentes trois réformes : la semaine de travail de 40 heures sans diminution du « niveau de vie », les deux semaines de congés payés, et les conventions collectives, ou contrats collectifs de travail. Ces choix ne reflètent pas toutes les revendications les plus fréquentes des grévistes (la caisse nationale de chômage ou la réforme des retraites



La grève a permis au gouvernement de modifier les termes du contrat social

salaires (entre 7 et 15 %), l'affirmation des contrats collectifs de travail, la reconnaissance de la liberté syndicale et l'élection de délégués du personnel dans les établissements de plus de dix ouvriers.

Au Parlement, les congés payés et l'extension des contrats collectifs sont votés le 11 juin, et la réduction de la semaine ouvrée à 40 heures, sans diminution de salaire, le 12 juin. L'activité réformatrice se prolonge jusqu'en août : en trois mois le mouvement social a permis au gouvernement de modifier les termes du contrat social qui régissait, jusqu'alors, le marché du travail salarié. ■

ont oubliées). Ils font cependant du gouvernement un acteur clé et largement improvisé de la réforme sociale, qui s'engage sur un double terrain : celui de la négociation entre partenaires sociaux, celui de l'adoption de nouveaux textes législatifs.

La négociation aboutit dans la nuit du 7 au 8 juin aux accords de Matignon, dont les dispositions principales sont : des hausses de

Démocratisation scolaire

Jean Zay a-t-il réformé l'éducation ?

Si le nom de Jules Ferry est lié à l'école gratuite laïque et obligatoire, celui de Jean Zay est associé à la réalisation de l'« École unique » visant à substituer aux ordres étanches (primaire, secondaire, technique), une organisation du système éducatif en degrés, afin de le démocratiser.

« Jeune Turc » du parti radical-socialiste, député du Loiret à 27 ans, il est nommé à 31 ans à la tête d'un vaste ministère de l'Éducation nationale auquel sont rattachés les Beaux-Arts, la Recherche et, dans un second temps, la Jeunesse et les Sports. S'il fait voter, dès le 9 août 1936, la prolongation de la scolarité obligatoire de 13 à 14 ans – prévue dans le programme de Front populaire –, son projet de réforme de l'organisation du système en degrés, déposé en mars 1937, ne sera en revanche jamais discuté par le Parlement. Les obstacles viennent non seulement de la droite, mais aussi de syndicats, y compris de la FGE-CGT.

Les bases d'une réforme d'ampleur

Il essaie cependant de commencer à réaliser ses objectifs par décrets et arrêtés. Ainsi met-il en place une Direction du Second degré dans son ministère et démarre-t-il à la rentrée 1937 l'expérimentation de la Sixième d'orientation, à la fois dans des établissements secondaires (lycées et collèges) et du primaire supérieur. Les effectifs sont limités à 25 élèves ; à l'issue d'une année d'observation et grâce à une pédagogie plus souple et plus active, les élèves devaient être orientés dans l'une des

trois options, classique, moderne ou technique, du Second degré.

L'autre versant de l'œuvre de Jean Zay s'intègre plus largement dans la politique de démocratisation de la culture et des loisirs. L'influence des mouvements de l'Éducation nouvelle, institués depuis les années 20, se traduit par la mise en place des « loisirs dirigés » dans les collèges et lycées (arrêté du 22 mai 1937). Sans révolutionner le système, l'objectif était de fonder dans le temps scolaire (les samedis après-midi) un espace propice aux méthodes actives, à « la formation du sens social ». Ainsi les élèves sont conduits « dans les musées, les monuments, les usines, à la campagne, au spectacle [afin] de déter-

miner, par une Commission des loisirs où les élèves eux-mêmes seront représentés, tout ce qui peut donner à nos jeunes élèves l'impression que [...] ils prennent un libre contact avec ce monde où bientôt ils vivront »⁽¹⁾. Le même arrêté institue la demi-journée de plein air. Même si la réforme voulue par Jean Zay reste largement inachevée à la veille de la guerre, elle s'inscrit dans l'élan impulsé par le Front Populaire en faveur d'une démocratisation culturelle. Le plan de « réforme de l'enseignement » élaboré par la commission Langevin-Wallon dans les années d'après Libération en sera pour partie l'héritier. ■

(1) Jean Zay, conférence à l'Union rationaliste, 29 novembre 1937.

L'objectif de Jean Zay était de fonder dans le temps scolaire un espace propice aux méthodes actives





« L'invention » des congés payés

« La vie est à nous ! »

La loi sur les congés payés, votée le 11 juin, a puissamment contribué à l'édification du mythe du Front populaire.

L'esprit de 1936, c'est aussi cet aspect jubilatoire, ce bonheur collectif, qui amène plus tard Vichy à dénoncer l'« esprit de jouissance et de facilité ». Le texte définitif (12 jours ouvrables de congés par an à condition de justifier d'un an de présence continue dans l'entreprise) est promulgué le 20 juin. Le principe de « vacances payées » existait : les fonctionnaires, employés de bureau et de commerce, salariés des entreprises subventionnées par l'État bénéficiaient de périodes de repos rémunérées. Mais pour les ouvriers du secteur privé, la loi suscite l'espoir de profiter davantage de la vie, à commencer par la vie familiale.

Après les pavés, la plage

Durant l'été 1936, on constate des départs massifs, notamment des habitants des grandes villes, avides de découvrir la mer, la campagne ou la montagne. Les destinations sont notamment les plages du Nord, de Normandie ou de Bretagne. L'institution d'un « billet populaire de congés payés », qui prend effet le 3 août 1936, permet d'offrir une réduction

Pour les ouvriers, la loi suscite l'espoir de profiter davantage de la vie

de 40 % sur la troisième classe, à condition de partir au minimum cinq jours et d'effectuer au moins 200 kilomètres (plus de 500 000 personnes en bénéficient).

Pour la bourgeoisie, ces « ouvriers qui vont salir les plages » sont une menace pour l'ordre social. L'Action française conspu le « ministère de la Paresse ». Mais les congés payés concernent surtout les jeunes couples ou les célibataires, les séjours sont le plus souvent de courte durée, au camping ou dans des auberges de jeunesse. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale, au cours des



années cinquante et surtout soixante, que le tourisme de masse apparaît, permis par l'élévation générale du niveau de vie et par l'évolution de la législation. La troisième semaine de congés payés est introduite sous la IV^e République, la quatrième à la suite des événements de mai 1968, et la cinquième par le gouvernement Mauroy en 1981. ■

L'apogée de l'éducation populaire

Une émancipation par le sport et les loisirs

Le sport entre dans l'action d'envergure menée par le Front populaire en faveur de l'accès des ouvriers et, plus largement, des salariés et de la jeunesse, aux loisirs et au temps libre.

Le projet de rénovation du sport et de l'éducation physique entre ainsi dans le programme de démocratisation culturelle engagé dès 1936. Loisirs, sports, culture, vie intellectuelle doivent devenir accessibles au plus grand nombre et Léo Lagrange décide de mener une politique volontariste en dépassant l'autoritarisme ambiant : « Organiser les loisirs – et les sports – dans un pays démocratique ne peut consister à placer les individus sous le « contrôle autoritaire » de l'État dans l'emploi de leurs temps libres. L'État doit être un guide pour l'utilisation des loisirs et pour le développement sur le plan individuel et sur le plan social, de la santé et de la culture »⁽¹⁾.

Le Brevet sportif populaire est un symbole et un révélateur des grandes orientations de la politique sportive et également des ambivalences qui la traversent. Les objectifs affichés sont : développer le sport de masse contre le sport professionnel ou trop spécialisé, lutter contre la « dégénérescence de l'être humain » – les conditions de vie facilitées par la mécanisation, le transport en commun, sont en effet pointées du doigt comme facteurs de

dégénérescence, la filiation hygiéniste est évidente. Enfin figure le « souci de l'avenir de notre pays » avec en toile de fond les préoccupations de défense nationale. Parallèlement, les efforts en matière d'équipements sportifs sont considérables en l'espace



La politique sportive du Front populaire est un succès indéniable

de deux ans. La politique sportive du Front populaire est un succès indéniable.

Elle est complétée par l'introduction d'une demi-journée par semaine de « plein air » à l'école, rejoignant ainsi les préoccupations des tenants de l'Éducation nouvelle, qui vont jouer par ailleurs un rôle essentiel dans l'organisation des centres de vacances.

À partir de 1936, ceux-ci deviennent un lieu d'éducation, où tout est à imaginer pour un mouvement non élitiste. Ces lieux héritiers des « maisons de campagne pour écolier » vont être le laboratoire d'une mise en pratique de conceptions pédagogiques développées par des théoriciens depuis les années 1920 : mettre un terme à la séparation du travail manuel et du travail intellectuel ainsi qu'à la parcellisation des tâches. La formation des animateurs touche même le milieu enseignant, en particulier du primaire, très largement impliqué alors dans les centres de vacances. ■

(1) L. Lagrange, Rapport d'activité du sous-secrétariat aux Sports et aux loisirs, cité par E. Raude et G. Prou-teau, *Le message de Léo Lagrange*, 1950, pp. 93-94.



« Tout le contraire de la loi El Khomri »

Danielle Tartakowsky, professeur d'université en histoire contemporaine, est depuis 2012 présidente de l'université Paris VIII. Cette collègue, qui a enseigné quatorze ans dans le secondaire, a réalisé une thèse d'État sur les manifestations de 1918 à 1968. Elle est une des grandes spécialistes du Front populaire auquel elle a consacré deux livres.

L'US Mag : Avec le recul propre à l'historien, comment peut-on caractériser cette période si courte, et pourtant si féconde, de notre histoire ?

Quand on parle de Front populaire, on parle de trois choses distinctes, mais qui sont souvent imbriquées dans les mémoires individuelles et collectives. C'est tout d'abord le nom de la stratégie politique mise en place en 1934 par le PCF pour arracher les classes moyennes au fascisme en s'appuyant sur une relecture du désastre allemand de l'année précédente. C'est également une mobilisation populaire d'essence antifasciste qui se combine progressivement avec la volonté, pour des millions de salariés, de lutter contre les effets de la crise. Cet élan collectif donna corps au fameux slogan des organisations politiques, syndicales et associatives regroupées dans ce que l'on appelait alors le Rassemblement populaire : « pain, paix, liberté ». C'est enfin une expérience gouvernementale originale qui se combine avec la vague gréviste de juin 1936.

L'US Mag : Pourquoi le Front populaire, qui sema pourtant rapidement déceptions et désillusions, a suscité une mémoire aussi positive ?

Dès 1938 et la fin de l'expérience unitaire, une mémoire noire de la période ouverte au printemps 1936 apparaît. Elle se mue en véritable *damnatio memoriae* avec l'effondrement de mai-juin 1940 et l'établissement du régime vichyste qui s'efforce de mobiliser le corps social contre la République, le parlementarisme et le mouvement syndical, autant de maux dont le Front populaire apparaissait comme l'incarnation la plus aboutie. La Libération a constitué une première phase d'appropriation collective positive de l'expérience. Si l'on cherche en vain dans le Programme du CNR une référence explicite au mouvement gréviste de juin 1936 ou au gouvernement Blum, il ne reste pas moins que des éléments de continuité se font jour entre les aspirations majoritaires de la Reconstruction et l'œuvre du Rassemblement populaire. Car le moment 1936 a constitué une double révolution dans les formes de mobilisation, mais aussi dans les formes de régulation avec l'émergence d'un véritable État social. Le Front populaire a ouvert une décennie 1936-1946 dont l'enjeu central était la reconfiguration du couple mobilisation-régulation. Incontestablement, les conquêtes sociales de juin 1936 amorcent l'État-providence né en 1944-1946 des idéaux de la Libération. Mais il s'agit alors d'un processus en cours, non d'une mémoire.

L'US Mag : Précisément, quand et comment la mémoire du Front populaire s'est-elle mise en place ?

Avec la sociologue Marie-Claire Lavabre, je distinguerais volontiers la « mémoire vive » et la « mémoire historique » qui est structurée dans le cadre de circonstances commémoratives bien précises. En 1966, alors que des affiches de la CGT faisaient le parallèle entre les grèves de 1936 et le combat des salariés contre les ordonnances gaulliennes, on a assisté à la première prise en charge scientifique du moment 1936, puisque sont alors publiés les actes

du colloque de Sciences Po *Léon Blum, chef de gouvernement* qui s'était tenu en mars de l'année précédente. C'est également en 1965 qu'est sorti le livre pionnier de Georges Lefranc, suivi en 1966 par un petit ouvrage centré sur les grèves dont on célébrait les 30 ans. De mon côté, en 1986, je me souviens avoir été principalement sollicitée par des interlocuteurs politiques qui s'interrogeaient sur leur stratégie en relisant la période 1981-1983 marquée par l'absence de tout mouvement social comparable à celui de 1936. En 1996, quelques mois après le mouvement de novembre-décembre 1995, j'ai surtout été invitée par des sections syndicales et des comités d'entreprise qui me demandaient de parler des grèves de juin et des accords de Matignon.

À cette mémoire historique rythmée par les anniversaires, il faut adjoindre des « mémoires vives » constituées d'éléments mémoriels



mobilisés pour intervenir dans le débat public hors de tout cycle commémoratif. En 1968, l'appropriation de la mémoire du Front populaire a par exemple constitué un enjeu décisif du côté des salariés. Pour les étudiants, les références, c'était le Paris de la Commune. Pour De Gaulle, c'était le défilé du 25 août 1944 sur les Champs Élysées, rejoué le 30 mai. Du côté des travailleurs en lutte, on revendiquait explicitement une filiation avec le mouvement gréviste de juin 1936. On ne compte plus aujourd'hui les clichés pris dans les entreprises occupées où l'on peut déchiffrer, sur les banderoles, le slogan « comme en 1936 ». En 1988, Antoine Prost, dans sa typologie des grèves de mai 1968, faisait d'ailleurs la part belle au secteur privé peu syndiqué où la mobilisation sociale avait réglé les questions qui n'avaient pas été posées en juin 1936. Logiquement, la mémoire de 1936 a décliné au moment où celle de 1968 s'imposait comme nouvel horizon mémoriel. En 1995 par exemple, il n'y a pas eu de réappropriation du Front populaire en termes de « mémoire vive ».

L'US Mag : Que vous inspire la commémoration actuelle de mai-juin 1936 ?

En se posant le 7 juin dernier comme l'héritier politique du Front populaire, Manuel Valls a tenté une manœuvre de récupération politique pour le moins difficile. Sait-il que les trois grandes lois sociales de juin 1936 (sur les 40 heures, les congés payés et les conventions collectives) ont été imposées par le gouvernement à un patronat qui avait refusé d'inclure de tels sujets dans le programme des négociations qui allaient déboucher sur les accords de Matignon ? C'est tout le contraire de l'article 2 de la loi El Khomri ! Face à ce genre de récupération politicienne, je m'étonne du peu d'ancrage revendiqué par les acteurs du mouvement contre la loi Travail avec les grèves de juin 1936. Il y aurait pourtant une appropriation à jouer autour de la question des lois sociales et des conventions collectives... Politiquement, dans un pays comme la France, un mouvement social qui ne s'inscrit pas dans l'histoire nationale se met dans une position difficile tant les mémoires collectives constituent des armes de premier plan pour mobiliser le corps social. ■